

Bulletin d'inscription 2022

Inscrit à titre professionnel

Formation à la Communication NonViolente

FORMATION :

Intitulé du stage : **S'initier à la pratique des jeux de rôle à visée thérapeutique**

Dates : **6 au 9 septembre 2022 et du 18 au 20 janvier 2023**..... Lieu : **La Fontaine de l'Aube - 84160 Cadenet France....**

Nombre de jours : **7 jours** Nombre d'heures : **49 heures**

PARTICIPANT : Pour répondre à la législation, nous avons besoin des informations suivantes :

M Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable : Mail :

Fonction : Statut :

Quelles formations CNV avez-vous déjà suivies (titres et formateurs) ?

Combien de jours au total ?

Quelle(s) formation(s) à l'accompagnement avez-vous suivies ?

Quelle(s) pratique(s) d'accompagnement exercez-vous ?

PROFESSION LIBERALE - ASSOCIATION – ENTREPRISE – INSTITUTION

Raison sociale :

N° Siret :

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable de formation, signataire de la convention

Nom : Statut : tél. : mail :

TARIF

| | |
|--|---------|
| Frais pédagogiques : | 7 jours |
| Professions libérales -associations -entreprises | 1960 € |

FACTURATION & REGLEMENT

Merci de renvoyer ce bulletin, par courrier à **KLP Formations - Françoise Berry – 453 Route des Plaines – 84220 Murs.**

Et de l'accompagner :

- 1) **de la convention qui suit ce bulletin d'inscription**
- 2) **d'un texte de 5 à 10 lignes répondant à : « qu'apporteront « les jeux de rôles thérapeutiques » dans ma pratique ? »** Merci de l'envoyer par mail si possible
- 3) **d'un chèque d'arrhes de 200 € à l'ordre de KLP formations**, valant réservation (montant dû après délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi.)

Le règlement du solde se fera à l'issue de la formation, à réception de facture.

Acceptez-vous de communiquer vos coordonnées aux autres participants ? **Oui** **Non**

Cachet de l'entreprise et signature

Signature du participant

Convention simplifiée de formation professionnelle

ENTRE

l'entreprise,
représentée par (nom, fonction)
ci-après désigné le bénéficiaire,
d'une part,

ET **KLP sarl**, 70, av de la Panouse, V15 13009 Marseille, N°Siret : 529 567 125 00016 APE 8559A agissant en qualité de formateur immatriculé organisme de formation n° 93 13 13866 13, auprès du préfet des Bouches du Rhône, représenté par Madame Kristin Lowagie-Puget, ci-après désigné le prestataire, d'autre part

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie, et plus particulièrement de l'article R6353-2 du Code du Travail.

I – OBJET, NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer un membre de son personnel, (nom / fonction) (ci-après désigné « le stagiaire ») à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant : **S'initier à la pratique des jeux de rôle à visée thérapeutique**

Cette action entre dans la catégorie « acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances et des compétences » selon les catégories de l'article L 6313-1 du code du Travail.

Les objectifs, le programme détaillé, les moyens pédagogiques et les modalités d'appréciations des résultats sont transmis en annexe de la présente convention.

Dates et horaires :

| | |
|-----------------------------|--|
| Mardi 6 septembre 2022 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h45 (accueil dès 9h) |
| Mercredi 7 septembre 2022 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h45 (accueil dès 9h) |
| Judi 8 septembre 2022 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h45 (accueil dès 9h) |
| Vendredi 9 septembre 2022 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h30 (accueil dès 9h) |
| Mercredi 18 janvier 2023 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h45 (accueil dès 9h) |
| Judi 19 janvier 2023 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h45 (accueil dès 9h) |
| Vendredi 20 janvier 2023 : | de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h30 (accueil dès 9h) |

Soit 7 jours de 7 h/j ou 49h

Lieu : la Fontaine de l'Aube » - 11 Chemin de Lauris - Cadenet, 84160 France

La formatrice référente de cette action est **Kristin Lowagie-Puget**, titulaire d'un Master et agrégation en Psychologie et pédagogie (Université de Gand – Belgique) et formatrice en Communication NonViolente® (certifiée par le CNVC en 2003). Elle peut être assistée de formateur(trice) en cours de certification. En cas d'impossibilité pour la formatrice référente d'assurer la formation, elle pourra être remplacée par un(e) formateur(trice) certifié(e) au moins de même niveau et de qualifications équivalentes.

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du stagiaire aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à **1960 € net** de taxe (exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n° 3511), soit mille soixante euros.

Le prix unitaire par stagiaire et par jour est de 280 €.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session, à l'exception des frais de déplacement et de repas.

IV - MODALITE DE REGLEMENT

L'inscription sera effective à réception de 200 € d'arrhes.

Le règlement du solde se fera pour la totalité lors de la réception de la facture, à l'issue de la prestation, par virement ou chèque à l'ordre de KLP Sarl.

V – SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise, par l'organisme de formation au bénéficiaire, à l'issue de la prestation.

VI – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION

Les feuilles de présence signées par les stagiaires et le ou la formatrice et par demi-journée de formation, permettant de justifier la réalisation de la formation, seront remises au bénéficiaire.

VII – NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

VIII – DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement 50 % de la somme due à titre de dédommagement.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, une nouvelle date de stage sera définie.

En cas de réalisation partielle de la prestation de formation imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, que les sommes correspondants à la réalisation effective de la prestation.

IX – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés, ni utilisés par une tierce partie ou le public. Ils ne peuvent, en aucun cas, servir de support de formation pour tout autre personne que le stagiaire.

X – LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à....., le, en deux exemplaires

L'entreprise :

Nom et fonction

Signature et Cachet

KLP - Formation

Kristin Lowagie-Puget

Gérante

Cachet et signature

KLP - Formations sarl

70, av de la Panouse - V 15 13009 Marseille

Klowagie@gmail.com

Siret : 529 567 125 00016

Annexes : 1. programme détaillé de l'action de formation
2. le règlement intérieur



Merci d'envoyer cette convention signée et accompagnée de la fiche d'inscription à

KLP Formations - Françoise Berry – 453 Route des Plaines – 84220 Murs